

QUESTIONNAIRE

1° a) Nom du ou des titulaires des chapelles.	a)	a)	a)	a)	a)	a)
2° b) Appartenant à	b)	b)	b)	b)	b)	b)
3° c) Autorisées par décret en date du . .	c)	c)	c)	c)	c)	c)
d) ou ouvertes au culte à la date du . .	d)	d)	d)	d)	d)	d)
e) ou en service de temps immémorial.	e)	e)	e)	e)	e)	e)
4° f) Messes célébrées chaque année . . .	f)	f)	f)	f)	f)	f)
g) — ou chaque mois.	g)	g)	g)	g)	g)	g)
h) — ou chaque semaine	h)	h)	h)	h)	h)	h)
i) Autres offices. En fait-on? Lesquels?	i)	i)	i)	i)	i)	i)
j) Y fait-on le catéchisme.	j)	j)	j)	j)	j)	j)
5° k) Distance en kilomètres de l'église paroissiale	k)	k)	k)	k)	k)	k)
l) État des chemins	l)	l)	l)	l)	l)	l)
6° m) Chiffre de la population notablement plus rapprochée de la chapelle . .	m)	m)	m)	m)	m)	m)
n) Y assistant à la messe le dimanche.	n)	n)	n)	n)	n)	n)

Observations particulières.

Dans la paroisse de Louviers, il n'existe aucune chapelle publique. La seule chapelle qu'il y ait se trouve tout à côté de l'église paroissiale; elle sert uniquement pour des réunions de catéchisme des enfants, ne contient aucun des objets nécessaires à la célébration de la messe, et se trouve fermée en dehors des heures de catéchisme.

P. Bong
recteur de Louviers.

ÉTAT DES CHAPELLES PRIVÉES

de la paroisse de

QUESTIONNAIRE.

1° Date d'érection.

2° Nom du propriétaire. . .

3° Messes célébrées chaque année.

— ou chaque mois . .

— ou chaque semaine.

4° Indult pontifical

— sa date.

— Est-il au nom du propriétaire actuel ? . .

— A-t-il reçu le visa de l'Évêché ?

Dans la paroisse de Louviers il n'y a aucune oratoire privé.

P. Bong
recteur de Louviers.